



## Drout public des affaires

### Rester un apprenant pour mieux progresser

**GRINE LAHRECHE**

**CABINET** Gibson, Dunn & Crutcher LLP

**FORMATION** DEA de Droit Public Economique, Université Paris I Panthéon-Sorbonne (2006), DESS de Droit Des Affaires, Université Paris IX Dauphine (2005), Institut d'Études Politiques de Paris (2003)



#### Mon arrivée au cabinet

J'ai commencé ma recherche de collaboration environ six mois avant la sortie de l'École du Barreau. Je souhaitais pouvoir intégrer un cabinet à taille humaine, fortement intégré dans un environnement international mais surtout susceptible de dispenser une formation de haut niveau en droit public et en droit des affaires. Aux termes de plusieurs entretiens, j'ai été engagé comme juriste pour une durée de trois mois, au terme de laquelle j'ai signé mon premier contrat de collaboration.

#### Mon domaine d'intervention

J'interviens principalement en droit public des affaires, l'un des trois domaines d'activité du cabinet, et je traite des dossiers de restructuration d'entreprises publiques, de contrats publics, tant en conseil qu'en contentieux, de montages contractuels complexes, intéressant notamment des PPP. Environ un tiers des dossiers auxquels j'ai participé à ce jour revêtent une dimension contentieuse pour le compte de personnes publiques et/ou privées.

#### Mes premiers pas au sein du cabinet

Le rythme de travail est soutenu et nécessite un investissement personnel conséquent. La nature du travail et les tâches confiées sont extrêmement variées. Dans une même semaine, il est parfois demandé de préparer des écritures contentieuses, d'élaborer une note juridique comportant également des aspects techniques très pointus ou encore d'assister des clients lors de négociations. Le cadre de travail est enfin très agréable dans la mesure où règne un état d'esprit d'équipe associant les avocats et le staff.

#### Les premiers enseignements...

À mon sens, il est indispensable d'être volontaire et réactif tout en prenant soin de tirer parti de l'expérience des avocats les plus seniors. La prise de responsabilité individuelle est alors encouragée dès lors que celle-ci est au service d'un véritable esprit d'équipe !